

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	13 mai 2019	Séance du : 29 mai 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 29 mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 34</u>	
Présents : 26	Pour : 34	
Absents : 11	Contre :	
Représentés : 8	Abstention :	

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Michel SABATIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Audrey GUERIN (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Jean COSTES (Salasc), M. Eric VID AL (Villeneuve).

Objet : Office de tourisme du Clermontais – Convention de partenariat pour la promotion de la destination Montpellier Languedoc Méditerranée

Monsieur VALENTINI informe les membres du Conseil communautaire que quatorze offices de tourisme de l'Hérault ont décidé de se rassembler autour de l'office de tourisme de Montpellier, afin de promouvoir communément la destination « Montpellier Languedoc Méditerranée ».

L'objectif est de se doter d'un outil de promotion commun, mettant en valeur la proximité des sites et paysages de cette destination.

Ce partenariat prendra la forme d'une carte touristique collaborative de destination et du renforcement d'actions de promotion conjointes. Cette carte proposée par l'ensemble des offices de tourisme, permettra de valoriser et d'unifier le territoire. Le reste de l'opération sera porté par l'office de tourisme de Montpellier. Un bilan sera réalisé à la fin de l'année 2019 afin d'envisager de nouvelles actions.

Monsieur VALENTINI explique que la carte sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'Office de Tourisme et des Congrès Montpellier Méditerranée Métropole qui livrera aussi à chaque office de tourisme partenaire un premier stock de cartes.

Ensuite un tirage sera à la charge de chaque partenaire. La carte sera éditée en français et en anglais.

La convention dont le projet est présenté en annexe organise les modalités de ce partenariat.

Notamment :

- Cette convention est établie pour une durée d'une année.
- Le coût de la participation de chaque office de tourisme au volet création de la carte et aux actions de promotion s'élève à 1000 €.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat pour la promotion de la destination « Montpellier Languedoc Méditerranée » telle que présentée en annexe.

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,



Jean-Claude LACROIX